

Revue de presse du MEDEF IDF du vendredi 21 juillet 2017

1	L'Etat devra faire 10 milliards d'économies en 2018.....	2
2	La suppression de la taxe à 3 % sur les dividendes complique encore l'équation budgétaire ...	3
3	Les pistes des syndicats professionnels pour en finir avec les déserts médicaux.....	4
4	Air France : «Joon vise les 18-35 ans», explique Jean-Michel Mathieu	6
5	Télécoms : en marche vers le grand marchandage	8
6	Bricorama : la vente à Intermarché crée de forts remous	9
7	Ministères: la fin des cabinets tout puissants.....	11
8	Bernard Spitz : «Pour réformer, il ne faut pas stigmatiser les fonctionnaires, leur adhésion est possible»	13
9	Nicole Belloubet: «La justice est solidaire de l'effort budgétaire gouvernemental»	15
10	Le Front national à l'heure de la grande explication	17
11	Brexit : l'Europe et le Royaume-Uni étalent leurs divergences	19
12	Pologne : mobilisation contre la réforme de la Cour suprême	20
13	Venezuela : nouveaux heurts en pleine grève générale, deux manifestants tués.....	21

III ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 21/07/2017 – en p-jointe

EMPLOI, SOUTIEN AUX PME
Les premières retombées du Grand Paris Express

La Société du Grand Paris a livré de premiers éléments chiffrés permettant d'apprécier les bienfaits locaux du chantier de construction du futur métro.



Le chantier de la gare Nassy-Champs qui accueillera la ligne 15 Sud du grand Paris express. © DR

CAPITAL – 20/07/2017 – en p-jointe

Elle dirige le Medef des femmes



Marie-Christine Oghly, PDG d'EnginSoft et présidente du réseau Femmes chefs d'entreprises mondiales. © DR

∴ ECONOMIE

LES ECHOS – 21/07/2017

1 L'Etat devra faire 10 milliards d'économies en 2018



L'Etat supportera la moitié de l'effort sur les dépenses publiques en 2018. Seule la Défense verra son budget augmenter, a annoncé Emmanuel Macron.

L'Etat est appelé à faire un effort conséquent en 2018 pour tenir l'engagement de ramener le déficit sous les 3 % de PIB. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a précisé ce jeudi, lors du débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée, le montant des économies demandées aux ministères l'an prochain. « *En 2018, l'effort de l'Etat représentera plus de 50 % de la diminution de la dépense publique* », a-t-il déclaré.

Les économies demandées à l'Etat devraient donc se situer autour de 10 milliards d'euros, puisque le Premier ministre, Edouard Philippe, avait évoqué la semaine dernière un effort total de 20 milliards toutes administrations publiques confondues. « *C'est tout a fait significatif* », a ajouté le ministre, en signalant que la contribution de l'Etat à la baisse des dépenses atteindrait « *à peu près 40%* » au cours des années suivantes.

Tous les ministères seront mis à la diète

Autant dire que tous les ministères seront mis à la diète. Seule la Défense sera épargnée, après avoir porté un lourd tribut aux coupes du budget 2017, à l'origine du départ historique du chef d'état-major mercredi. En visite sur la base aérienne d'Istres, [Emmanuel Macron a cherché jeudi à renouer le lien avec les militaires](#), insistant sur la priorité accordée aux moyens de la Défense. Le

chef de l'Etat a réaffirmé que son budget serait porté à 34,2 milliards d'euros en 2018, soit une hausse de 1,8 milliard inédite ces dernières années. « *Aucun budget autre que celui des armées ne sera augmenté cette année-là* », a-t-il ajouté, ce qui signifie que la Justice ou l'Intérieur, par exemple, peuvent espérer au mieux une stabilité. [Le Premier ministre avait déjà indiqué aux « Echos »](#) que les dépenses de l'Etat seraient gelées en valeur absolue (en dépit de l'inflation) l'année prochaine.

L'effort demandé aux ministères sera d'autant plus important que l'Etat ne pourra plus compter sur les économies de « constatation » qui l'avaient aidé à tenir ses objectifs ces dernières années. Comme l'avait souligné la Cour des comptes dans son audit, le gros des économies réalisées reposait sur un prélèvement de l'Union européenne moins élevé que prévu et une bonne surprise concernant la charge de la dette. En 2018, cette charge de la dette ne pourra plus continuer à diminuer, au contraire, et la contribution au budget européen devrait augmenter.

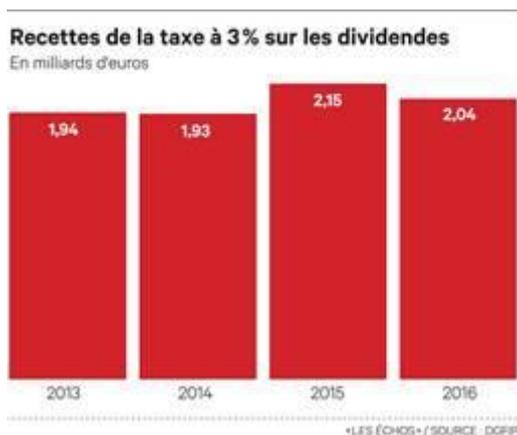
Détail fin juillet voire en septembre

Les efforts demandés à chacun des ministères, et notamment l'évolution de leurs effectifs, ne seront détaillés qu'à la fin du mois, voire en septembre, lors de la présentation du budget. Gérald Darmanin a donné quelques orientations sur les missions visées. « *Nous avons identifié trois politiques publiques pour lesquelles nous dépensons plus que nos voisins sans pour autant améliorer les services publics auxquels ont accès nos concitoyens: le logement, la formation professionnelle et les dépenses d'intervention sociales au sens large* ». Au ministère de l'Emploi, par exemple, des économies seront réalisées sur certains emplois aidés pour concentrer les efforts sur les dispositifs qualifiant ou visant les personnes très éloignées du marché du travail.

[Ingrid Feuerstein](#)

LES ECHOS – 21/07/2017

2 La suppression de la taxe à 3 % sur les dividendes complique encore l'équation budgétaire



[Bruno Le Maire a annoncé la suppression de la contribution de 3 % suite aux nombreux contentieux.](#)

Cette fois-ci, c'est bien la fin de la taxe à 3 % sur les dividendes. Le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, a annoncé lors du débat d'orientation budgétaire la suppression de cette contribution dans le prochain budget. Une annonce attendue des milieux d'affaires qui n'avaient cessé de critiquer cette taxe depuis sa création en 2012, mais qui complique encore l'équation budgétaire pour 2018. Cette décision va priver le budget de l'Etat de près de 2 milliards d'euros de recettes annuelles.

Ainsi, le gouvernement ne fera non pas 7 milliards d'euros de baisses d'impôts supplémentaires en 2018, mais 9 milliards. Si l'on tient compte des mesures fiscales votées sous François Hollande, la diminution des prélèvements atteindrait un record de 13 milliards d'euros.

Pas de nouvelle taxe

Bercy se serait bien passé de ce nouveau casse-tête budgétaire, mais la multiplication des contentieux ne lui laisse guère d'autre choix que de supprimer cette taxe. Celle-ci a en grande partie été invalidée par la Cour de justice de l'Union européenne en mai dernier, à la suite d'un [recours](#) porté par une vingtaine de grands groupes français. Concernant la partie restante de la taxe, le Conseil d'Etat a récemment transmis au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité qui la menace dans sa totalité. Plutôt que de tenter de maintenir en partie la taxe, Bercy préfère la supprimer en totalité pour éviter de revenir sur le sujet à l'avenir. Malgré la difficulté posée par la compensation des recettes perdues, le gouvernement n'a pas l'intention de créer une nouvelle taxe qui compenserait la perte de recettes.

Ce prélèvement de 3 % sur les dividendes versés remplaçait déjà une taxe sur les [OPCVM](#), elle-même invalidée par la justice européenne ! Or la multiplication des contentieux fiscaux (Précompte, Steria, CSG des non-résidents, etc.) inquiète de plus en plus dans les sphères de l'Etat. Non seulement parce que la facture des restitutions reste difficilement prévisible, mais aussi parce que les intérêts moratoires sont élevés (4,8 %).

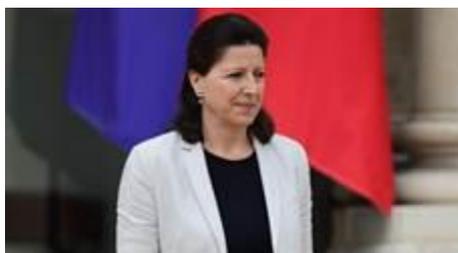
Outre l'absence de recettes de la taxe à 3 %, il faudra dégager dans le budget 2018 des moyens pour rembourser les entreprises. Celles-ci ont réclamé plus de 4,3 milliards d'euros, selon le dernier relevé public datant d'il y a un an. Et l'Etat ne s'attend pas à ce que la facture du remboursement de cette taxe soit retardée par une guerre de contentieux de plusieurs années, comme cela a été le cas concernant le Précompte, un autre contentieux européen datant de plus de dix ans.

Concernant la taxe à 3 %, les premiers remboursements risquent bien d'intervenir dès 2018, dans une ampleur encore difficile à évaluer. Le gouvernement souhaiterait dès lors discuter avec le patronat d'une manière de compenser temporairement ces restitutions, par une mesure fiscale qui resterait temporaire.

[Ingrid Feuerstein](#)

LE FIGARO – 21/07/2017

3 Les pistes des syndicats professionnels pour en finir avec les déserts médicaux



Refonte des études, indemnités pour les internes, aides à l'installation, exercice mixte, télémédecine... La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a l'embarras du choix.

En matière de santé, «les profondes inégalités sociales et territoriales sont un défi extraordinaire que nous devons relever». Pour traduire cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron,

[Agnès Buzyn](#) a annoncé récemment qu'elle préparait pour la rentrée de septembre un grand plan de lutte contre les [déserts médicaux](#). Fidèle à la méthode de dialogue et «coconstruction» de l'exécutif, la ministre de la Santé a démarré ses consultations. Et elle n'est pas la seule à recevoir les syndicats qui sont également invités à présenter, séparément, leurs propositions à l'Élysée, à Matignon et dans les différentes administrations centrales.

«Si chacun se retrouve les manches, les déserts médicaux ne seront bientôt plus qu'un souvenir!», affirme [Jean-Paul Ortiz](#), le président de la CSMF, premier syndicat de médecins libéraux. Pour lui, seule la mise en œuvre d'un bouquet de solutions permettra de venir à bout de cette verrue structurelle. Parmi les pistes avancées, la CSMF propose notamment [une refonte des études de médecine, pour sortir les étudiants du monde hospitalier en développant les stages dans les cabinets libéraux](#) dès les premières années d'études. Des stages d'au moins douze mois en médecine générale durant l'internat en favorisant les zones déficitaires et d'au moins six mois pour les autres spécialités. Et pour encourager parallèlement les libéraux à s'engager comme maître de stage, Jean-Paul Ortiz suggère d'améliorer fortement la rémunération, de 200 euros par mois, actuellement attribuée. Les internes en stage dans des déserts médicaux devraient quant à eux bénéficier d'indemnités logement et de frais de déplacement...

Le syndicat a également proposé à la ministre de la Santé de [mettre en œuvre toute une série de mesures](#) permettant aux jeunes médecins d'accéder progressivement à l'exercice libéral: simplification des statuts (remplaçant, assistant, collaborateur, associé) mais également développement de l'exercice mixte libéral/salarié, aides à l'installation, etc. «Les jeunes ont l'angoisse de s'installer. Ils veulent mais n'osent pas. Il faut les y aider», affirme Jean-Paul Ortiz. [Les collectivités locales ont aussi un rôle à jouer en facilitant l'installation](#) de la famille du médecin dans un désert médical: aide au conjoint pour trouver un travail ou au placement des enfants en crèche, par exemple.

«Il faut redonner du temps médical aux médecins, en les aidant à se doter de fonctions support comme une secrétaire ou une infirmière», estime pour sa part Claude Leicher, président de MG France, premier syndicat de généralistes. Favoriser l'exercice regroupé est aussi une solution plébiscitée. Que ce soit au sein de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), dont Emmanuel Macron a promis le doublement (on est à 1000 aujourd'hui) d'ici à la fin du quinquennat, ou à travers des réseaux coordonnés. Enfin, le déploiement de la télémédecine, qui fait l'objet de négociations avec l'Assurance-maladie, s'avérera essentiel, estime Jean-Paul Ortiz. À condition que les actes soient rémunérés selon la «grille tarifaire habituelle» et les médecins «accompagnés» en matière d'équipement.

En revanche, ni la CSMF ni MG France ne sont favorables à une hausse du numerus clausus, voire à sa suppression. «Ce n'est pas le bon levier. [On forme assez de médecins. Ce qui compte, c'est leur volonté de s'installer](#)», estime Claude Leicher. Tous ont en revanche salué l'engagement d'Agnès Buzyn de ne pas prendre de mesures coercitives et de maintenir la liberté d'installation.

Hausse de la CSG: les syndicats inquiets de la compensation

Si les médecins verront bien, comme tous les actifs, leur taux de CSG augmenter de 1,7 point début 2018, ils ne bénéficieront pas en contrepartie de la suppression de leurs cotisations maladie. Et pour cause: celles-ci sont, en tout cas pour les médecins du secteur 1 (dont les tarifs sont liés à ceux de la Sécu), quasi intégralement prises en charge par le régime d'Assurance-maladie. Si bien que ces médecins ne payent au final que 0,1 % des 6,5 % de cotisations auxquelles ils sont soumis. Face à la hausse de la CSG, le gouvernement a promis des compensations, mais les syndicats de médecins s'inquiètent. «Nous n'avons que des déclarations d'intention. Rien n'est acquis», indique notamment Jean-Paul Ortiz, le président de la CSMF.

[Marie-Cécile Renault](#)

4 Air France : «Joon vise les 18-35 ans», explique Jean-Michel Mathieu



Le directeur général de la nouvelle compagnie à bas coût d'Air France détaille ses ambitions.

Jean-Michel Mathieu vient d'être nommé directeur général de Joon, [la nouvelle compagnie aérienne lancée par Air France à l'automne](#). Âgé de 48 ans, il a effectué une grande partie de sa carrière dans le groupe Air France, notamment dans les secteurs du réseau et de la relation client. Il revient sur le lancement de Joon.

Pourquoi ce nom, Joon ?

Jean-Michel Mathieu. C'est un nom universel. Il a été inspiré par la cible qu'on vise avec cette nouvelle compagnie : les millennials. Cette génération des 18-35 ans est très ouverte, internationale. Elle voyage énormément et a l'habitude du digital, de la fluidité. Ce nom rappelle tout cela et, en plus, il a quelque chose d'optimiste avec l'évocation du mois de juin en anglais, June. Selon certaines études, 88% des millennials ont voyagé une à trois fois vers l'étranger dans les 12 derniers mois. C'est une clientèle en très forte croissance, à laquelle on ne s'adressait pas toujours très bien avec Air France. Elle représente 38% du marché aérien mais uniquement 22% des clients Air France. Ça nous paraissait donc évident de lancer une marque orientée vers elle.



Joon n'est ni une low-cost ni une compagnie classique. Qu'est-ce que c'est alors ?

Ce n'est pas une low-cost car Joon offrira des services au niveau d'Air France. On a voulu faire d'une contrainte une opportunité. La contrainte, c'est la concurrence des low-cost et des compagnies du Golfe qui nous oblige à adapter notre modèle. Arrêter une destination, c'est autant de possibilités de correspondances que nous ratons. Or la force d'Air France c'est la qualité et la

taille de son réseau, avec son hub de Roissy. Du coup, en fermant des lignes, on entre dans une spirale négative qui fragilise la rentabilité de notre hub. Joon est un nouvel outil plus compétitif qui va nous permettre de reprendre l'offensive et contribuer à améliorer la rentabilité du groupe.

La marque Air France n'était pas assez attractive pour votre nouvelle cible ?

L'idée n'est pas de ringardiser Air France qui est une compagnie innovante. Il n'y a pas un uniforme meilleur que l'autre. Mais l'un est orienté vers les millennials et l'autre s'adresse plus à la clientèle qui aime le côté premium d'Air France. Joon a aussi vocation à faire venir cette génération des 18-35 ans à Air France dans un deuxième temps.

Qu'allez-vous proposer comme services ?

Nous les dévoilerons fin septembre.

Y aura-t-il du wifi ? Les repas, les bagages en soute seront-ils payants ?

Je ne peux rien dire pour le moment.

Vous ambitionnez toujours de faire voler les premiers avions Joon à l'automne ?

Oui, fin octobre reste la cible. Ça peut être décalé de quelques semaines mais ça se comptera sur les doigts d'une main.

Vers quelles destinations voleront les premiers avions Joon ?

Ce seront des vols moyen-courriers pour commencer. Nous dévoilerons les premières destinations en septembre. Sur le long-courrier, à partir de l'été 2018, un tiers des destinations seront soit nouvelles, soit des réouvertures de lignes fermées faute de rentabilité.

Du point de vue tarifaire, vous comptez être entre Air France et les low-cost ?

On ne peut pas encore en parler. Mais le prix sera un facteur important de satisfaction, comme la qualité des services.

Combien y aura-t-il de classes ?

Trois sur les long-courriers (économie, premium et business) et deux sur les moyen-courriers (business et économie).

Les pilotes d'Air France voleront indifféremment sur Joon mais les hôtesse et stewards seront recrutés à l'extérieur, à des coûts moins importants. On a l'impression que ces derniers paient pour les pilotes...

Ce n'est pas mon analyse. Ce qu'on va demander aux PNC (NDLR Personnel navigant commercial) sur Joon sera différent de ce qu'on leur demande sur Air France. Donc ça ne peut pas être les mêmes PNC. Par ailleurs, on a la chance d'avoir les mêmes avions qu'Air France donc un pilote peut par exemple voler le lundi sur Air France et le mercredi sur Joon.

Etes-vous satisfaits d'avoir fait plier le bureau du SNPL, fermement opposé au projet ?

On n'a fait plier personne. On se réjouit qu'il y ait une adhésion à notre projet. 95% des pilotes avaient envie de bouger et de rentrer dans cette dynamique qui incarne bien notre projet « Trust Together ». D'ici 2020, avec Air France et Joon, on ambitionne de faire 10% de croissance sur le long-courrier.

VIDEO. Avec « Joon », Air France veut conquérir les milléniaux :

<http://www.leparisien.fr/economie/air-france-jean-michel-mathieu-joon-vise-les-18-35-ans-20-07-2017-7147077.php>

Propos recueillis par Nicolas Berrod et Sébastien Lerno

5 Télécoms : en marche vers le grand marchandage



Orange, Bouygues Telecom, SFR et Free espère notamment bénéficier d'allègements fiscaux en échange d'une accélération des déploiements dans l'Internet fixe ou dans la téléphonie mobile.

Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free ont pris bonne note de la volonté d'Emmanuel Macron d'offrir un Internet fixe à « très bon débit » à tous les Français à horizon 2020. Mais pour y parvenir et accélérer leurs investissements, ils demandent des contreparties.

Cette semaine, Emmanuel Macron a affirmé qu'il conservait le calendrier du [Plan France Très haut débit](#), qui vise à apporter un Internet fixe ultra-rapide à tous les Français d'ici à la fin 2022. Mais face à la grogne de nombreux Français, qui doivent aujourd'hui se débrouiller dans les campagnes avec un ADSL de mauvaise qualité, le président de la République a fixé [un objectif intermédiaire en 2020](#). Concrètement, à cette date, tous les foyers devront, a minima, disposer d'un « très bon débit ». C'est-à-dire d'une connexion dont le débit est compris entre 3 et 8 mégabits par seconde. D'après Antoine Darodes, le patron de l'Agence du numérique, « *près de 5 millions de foyers* » sont concernés par cet objectif intermédiaire. Pour y arriver, le gouvernement souhaite, en plus du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, mobiliser d'autres technologies. Parmi elles, il y a notamment la 4G : dans certains cas, celle-ci permet en effet d'offrir une connexion Internet fixe bien supérieure à l'ADSL.

Quoi qu'il en soit, l'objectif d'un « très bon débit » pour tous en 2020 signifie que les opérateurs devront investir davantage dans leurs infrastructures. Mais pour ces acteurs, pas question de dépenser plus d'argent sans contrepartie. Mercredi, lors d'une audition devant la commission d'aménagement du territoire du Sénat, Orange, Bouygues Telecom, SFR et Free ont clairement indiqué qu'un « *nouveau contrat* » devait voir le jour avec l'Etat. Du prolongement de la durée des licences d'utilisation des fréquences mobiles à la perspective d'un allègement de la fiscalité, les opérateurs ont détaillé les « *carottes* » - *dixit* Antoine Darodes - qui pourraient les décider à en faire plus.

La taxe sur les antennes, « une fiscalité idiote » !

Fraîchement revenu chez Bouygues Telecom après avoir participé à la campagne d'Emmanuel Macron, Didier Casas, le secrétaire général de l'opérateur, n'a pas tourné autour du pot. A ses yeux, l'Etat dispose de « *trois leviers* » pour que les opérateurs donnent un coup de fouet à leurs déploiements. Premièrement, « *nous souhaitons engager avec le gouvernement une discussion sur la possibilité de repousser dans le temps la date de renouvellement des licences d'utilisation des fréquences* », a-t-il précisé. D'après lui, cela permettrait au secteur d'investir plus. Indispensables pour les communications mobiles, les fréquences appartiennent à l'Etat, lequel les louent aux opérateurs contre de très gros chèques.

Le second levier, enchaîne Didier Casas, concerne ainsi « *le montant des redevances pour ces fréquences* ». Régulièrement, les opérateurs se plaignent d'être pris pour des vaches à lait par l'Etat, trop soucieux, d'après eux, de les faire payer le prix fort à chaque vente aux enchères. Ainsi, fin 2015, Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free ont déboursé [pas moins de 2,8 milliards d'euros pour de nouvelles fréquences 4G](#). Le troisième levier, lui, concerne la fiscalité. Ici, les opérateurs télécoms appellent depuis longtemps à un plafonnement d'un impôt spécifique sur les

antennes mobiles. « *C'est la plus idiote des fiscalités, s'emporte Didier Casas. [Avec elle], plus nous déployons, plus nous payons !* »

Des investissements colossaux

Raccord avec Bouygues Telecom, Pierre Louette, le directeur général délégué d'Orange, estime ces « *incitations* » nécessaires pour que les opérateurs soutiennent l'objectif du gouvernement. D'après lui, il serait aussi bon que les élus, les collectivités et les administrations leur facilitent la vie. « *En France, il faut deux ans en moyenne pour obtenir une autorisation pour installer un pylône [de téléphonie mobile], affirme-t-il. En Allemagne, on n'a besoin que de quatre mois...* »

Pour justifier ces contreparties à une accélération des investissements, Régis Turrini, le secrétaire général de SFR, juge que l'industrie des télécoms en fait déjà beaucoup. « *Ce qu'il faut comprendre, a-t-il déclaré, c'est que les opérateurs font aujourd'hui un considérable effort d'investissement. En 2016, ils ont investi 9 milliards d'euros, soit 22% de leur chiffre d'affaires. C'est énorme ! Surtout que ces 9 milliards ont été investis dans un contexte hyper-concurrentiel de revenus décroissants...* »

« L'Etat doit être raisonnable »

Malgré ces arguments, les sénateurs de la commission d'aménagement du territoire se sont montrés très critiques. Relayant « *la colère* » de nombreux Français insatisfaits de leur accès Internet fixe ou de leur réseau mobile, beaucoup ont jugé que les opérateurs n'étaient pas dignes de confiance. « *Vous ne pensez qu'à faire de l'argent !* », a même canardé une sénatrice communiste, nostalgique du temps où France Télécom était un monopole d'Etat. Ce qui a fait, d'emblée, sortir Didier Casas de ses gonds : « *Certains nous disent que nous ne nous intéressons qu'à l'argent. Eh bien désolé, mais nous sommes des entreprises ! Ça peut arriver ! Et les entreprises payent des impôts, c'est utile aussi...* »

Très remonté, le secrétaire général de Bouygues Telecom a ensuite pesté contre les « *objectifs de politiques publiques contradictoires* » qui empoisonnent, d'après lui, le secteur. A ses yeux, l'Etat ne peut pas à la fois demander plus d'investissements pour « *aménager le territoire* », tout en poussant les prix des abonnements à la baisse, et en considérant, de surcroît, les opérateurs « *comme des bases taxables, comme des gens avec des poches profondes* ». A ce sujet, Didier Casas en veut toujours au précédent gouvernement [d'avoir mis les opérateurs à contribution pour financer FranceInfo](#), la nouvelle chaîne d'info publique. Avant de conclure : « *Nous voulons bien avoir les épaules larges, [...] mais très honnêtement, il faut [que l'Etat soit] raisonnable.* » Reste que dans ce contexte, les négociations avec le nouveau gouvernement s'annoncent agitées.

Pierre Manière

LE FIGARO – 21/07/2017

6 Bricorama : la vente à Intermarché crée de forts remous



INFO LE FIGARO - Les salariés et le rival Mr Bricolage s'alarment des suites de l'opération, qui bouleverse le secteur.

Trublion du bricolage, [Jean-Claude Bourrelier](#), PDG-fondateur de Bricorama, n'en finit pas de déstabiliser le secteur. Après s'être fait remarquer ces dernières années dans sa lutte (gagnée) pour en finir avec l'inégalité des autorisations d'ouverture le dimanche, dans son combat (réussi) pour empêcher [le rachat de son rival Mr Bricolage par Castorama](#) et [dans sa tentative \(manquée\) de s'offrir Mr Bricolage](#), le truculent entrepreneur revient sur le devant de la scène.

Cette fois, il s'efforce d'être très discret. Et pour cause. Le 5 juillet, Bricorama SA, cotée à la Bourse de Paris (dont sa famille détient 87 %) est entré en négociations exclusives pour céder l'essentiel de ses actifs à Intermarché. [Les Mousquetaires vont racheter la marque](#), les activités françaises et espagnoles de Bricorama SA, ainsi que le bureau de sourcing asiatique. Le groupe coté ne détiendra plus que ses activités belges, qui pourraient également être bientôt cédées.

Cet épilogue est un crève-cœur pour Jean-Claude Bourrelier. À 70 ans, aucun de ses enfants ne voulant reprendre l'affaire, qui pèse 4 % du marché français, il a préféré la céder plutôt que de risquer de la voir péricliter. Quitte à prendre le risque de voir disparaître l'enseigne qu'il a créée en 1975, même si rien n'est décidé par Intermarché. Sa société familiale M13 conservera la propriété des murs de boutiques, qui lui rapporteraient 30 millions d'euros de loyers par an.

La cession de Bricorama bouleverse aussi ses salariés, ses franchisés et Mr Bricolage. Le comité central d'entreprise a mandaté un avocat et un expert-comptable pour se pencher sur les conséquences de la cession. Ses membres s'inquiètent notamment du sort des 107 magasins intégrés, destinés à être vendus à des adhérents Intermarché, et des 160 salariés du siège de Bricorama après la fusion. Ils attendent de rencontrer, fin août, un représentant des Mousquetaires. Ce dernier devrait leur promettre que tous les salariés seront repris.

Mr Bricolage, qui détient 11 % du marché, s'inquiète lui de perdre sa troisième place, le nouvel ensemble en détenant 14 %. Une rétrogradation d'autant plus rageante que Mr Bricolage a été à deux doigts de racheter Bricorama. Selon nos informations, la société, épaulée par la banque Cacib et les avocats de White & Case, a négocié depuis février l'acquisition de son rival. Mais Jean-Claude Bourrelier, conseillé par HSBC et le cabinet Archers, a préféré in extremis toper avec Intermarché. La raison? Les Mousquetaires, aidés par BNP Paribas et Gide, proposaient de tout régler cash, pour près de 400 millions d'euros ; Mr Bricolage voulait, lui, un crédit vendeur sur cinq ans pour 20 % du montant du rachat. Même si ce crédit aurait été très rémunérateur, Jean-Claude Bourrelier a préféré jouer la sécurité. Il était d'autant plus rassuré par l'offre d'Intermarché que celle-ci n'était soumise à aucune condition de prêt. Elle sera entièrement réglée sur ses fonds propres, alors que Mr Bricolage aurait, lui, dû emprunter.

Pour éviter de trop se faire distancer, Mr Bricolage devrait multiplier les actions pour récupérer des magasins dans l'opération. D'une part, il va s'activer auprès de l'Autorité de la concurrence afin d'exiger la cession d'un grand nombre de points de vente. C'est la stratégie qu'avait choisie Jean-Claude Bourrelier après l'annonce du mariage Castorama-Mr Bricolage.

Conflit avec un minoritaire

D'autre part, il tentera de convaincre les franchisés Bricorama (57 magasins) de profiter du rachat par Intermarché pour changer de partenaire et de le rejoindre. Dans le camp Mr Bricolage, certains espèrent de 15 à 25 cessions de Bricorama intégrés et la défection de la moitié des franchisés. Chez Bricorama et les Mousquetaires, on semble aussi confiant. «Les cessions seront limitées, assure un expert. Et Intermarché, c'est La Mecque des franchisés du bricolage.»

Si l'Autorité de la concurrence valide le rachat, Jean-Claude Bourrelier aura un dernier sujet à traiter: ses relations avec les actionnaires minoritaires de Bricorama SA, et en particulier Jean Gatty, (6 % du capital), avec lequel il est en conflit. Le PDG pourra se passer de leur autorisation, en cédant l'essentiel des actifs de la société sans convoquer d'assemblée générale. «Les autorités boursières ne l'exigent pas», souligne un proche du dossier.

Le groupe recevrait alors près de 400 millions. «Bricorama mènera la réflexion sur l'utilisation optimale de marges de manœuvres financières dégagées», indique un communiqué. Il pourrait réduire sa dette (133 millions d'euros), distribuer un dividende exceptionnel ou bien investir dans un autre métier. Dans ce dernier cas, il risque de devoir affronter son remuant minoritaire.

Ivan Letessier

::: POLITIQUE

L'OPINION – 21/07/2017

7 Ministères: la fin des cabinets tout puissants



Pour la première fois, le gouvernement semble vraiment décidé à limiter le nombre de collaborateurs dans les ministères. Une révolution dans la grande machinerie de l'appareil d'Etat

Emmanuel Macron l'avait annoncé bien avant son élection : il entend « mettre sous tension » les hauts gradés de l'administration pour booster la performance publique. Un principe : assumer le spoil system en changeant ou confirmant l'intégralité des postes de direction centrale. Une règle : pas plus de dix collaborateurs par cabinet ministériel. Quitte à imposer un tempo infernal à tout ce petit monde.

Deux mois qu'Emmanuel Macron a « mis sous tension » l'appareil d'État, comme il l'avait promis durant la campagne. « C'est un vrai changement », constate avec enthousiasme le directeur de l'une des plus grosses administrations de la République. De fait, c'est une méthode de travail inédite qu'expérimentent depuis quelques semaines cabinets ministériels et services de l'administration.

En arrivant au pouvoir, Emmanuel Macron, son bras droit Alexis Kohler, aujourd'hui secrétaire général de l'Élysée, et Marc Guillaume, secrétaire général du gouvernement (SGG), ont été très clairs : **pas plus de 10 membres par cabinet ministériel**, 8 pour les ministres délégués et 5 pour les secrétaires d'État. Et pas question comme d'habitude d'embaucher des contractuels pour contourner la contrainte. « Nul ne peut exercer des tâches au sein d'un cabinet ministériel s'il ne figure sur cet arrêté », impose le Journal officiel du 19 mai. Du jamais vu.

Cabinets au pain sec. Dans l'appareil d'État, le scepticisme a d'abord dominé. « Cela ne fonctionnera que si l'Élysée et Matignon donnent l'exemple », indiquait mi-mai un directeur d'administration, passé par l'Élysée et Matignon lors du précédent quinquennat. Ce ne sera pas le

cas : on recense aujourd'hui une cinquantaine de collaborateurs à l'Élysée et à Matignon, dont une dizaine de conseillers communs aux deux maisons (et donc sous les ordres de Macron).

Les ministres doivent, eux, composer avec un entourage très resserré. À Bercy par exemple, Bruno Le Maire ne compte que 10 collaborateurs quand Michel Sapin en avait 37 aux Finances et Emmanuel Macron 25 à l'Économie. 65 conseillers travaillaient à l'hôtel des ministres de Bercy lors du précédent gouvernement ; ils ne sont plus que 25 aujourd'hui.

Fini, donc, les cabinets pléthoriques ayant à répondre à une masse de demandes parfois insignifiantes, remontant du terrain. « La technique du parapluie était déployée à grande échelle dans l'administration : pour se couvrir, la moindre décision, la moindre nomination remontait de chef de service en chef de service jusqu'au cabinet », rapporte un ministre. « L'ancien système étirait la chaîne de décision, confirme un important directeur d'administration. Ce nouveau système responsabilise davantage cette dernière ».

Du coup, les cabinets se concentrent sur les sujets les plus importants. Les conseillers font moins de micro-management, sont moins inondés de notes techniques par l'administration et participent à moins de réunions. À l'inverse, les directeurs d'administration sont beaucoup plus sollicités et assistent - c'est une nouveauté - aux réunions à l'Élysée ou Matignon. L'enveloppe purement politique que constituait le cabinet autour du ministre est par ailleurs devenue plus poreuse, alors que l'administration va devenir plus politique. « Ce nouveau système offre davantage de fluidité », résume un haut fonctionnaire.

Portefeuilles à rallonge. La transition ne s'est pas faite sans douleur et les débuts furent difficiles. « C'est toujours compliqué en début de quinquennat, témoigne un conseiller nommé dès le gouvernement Philippe I. Mais avec ce nouvel état d'esprit, c'est la double peine. Il faut s'adapter à un vrai revirement, très vite, et avec moins de moyens. » Résultat, les cabinets ont eu « du mal à se mettre en place » et ne sont vraiment stabilisés que depuis début juillet. En un mois, quelques conseillers sont partis, victimes de « burn-out ».

Plusieurs collaborateurs ont des portefeuilles à rallonge. À Beauvau, Simon Fetet est « conseiller budgétaire, modernisation et administration territoriale » ; Pauline Pannier conseille le ministre sur « les libertés publiques, l'asile, l'immigration, l'intégration et les cultes ». Bien souvent, le job de deux, voire de trois conseillers sous le quinquennat précédent.

Certains portefeuilles ont tout simplement disparu. À la Justice, l'éphémère cabinet de François Bayrou ne comportait par exemple aucun conseiller pénitentiaire, un domaine pourtant ultrasensible. À Bercy, Bruno Le Maire n'a aucun conseiller « participation publique » puisque c'est désormais le patron de l'Agence des participations de l'État, Martin Vial, qui conseille directement le ministre. « Les choses se mettent en place mais dans l'ensemble, ça reste challenging », commente un directeur de cabinet.

Dans certains ministères, le périmètre est si large que les ministres ont été obligés de contourner la règle. À l'Intérieur par exemple, Gérard Collomb a créé sa propre « task force », une cellule opérationnelle de sécurité sur le mode du cabinet militaire à la Défense. « Cela légalise une situation inévitable », explique-t-on place Beauvau. Rien que sur la sécurité, trois conseillers sont nécessaires : police, gendarmerie et sécurité civile. « Des cabinets régaliens ont à traiter des sujets brûlants avec un degré d'urgence extrême, témoigne ce collaborateur ministériel sur le pied de guerre chaque matin à 8 heures. Ils ne peuvent pas avoir autant de conseillers que le ministère des Sports ! La règle est saine, mais elle doit être adaptée. »

Chez Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, une « task force » pour la réforme des retraites est aussi en voie de constitution. De quoi soulager le directeur de cabinet, Gilles de Margerie, seul spécialiste des retraites dans une équipe très profilée « santé ». En 2012, Marisol Touraine s'était entourée de 23 collaborateurs, malgré la règle de 15 membres maximum par cabinet.

Effets en cascade. « Cette contrainte d'organisation dans l'entourage des ministres se répercute en cascade dans toute l'administration, confirme un conseiller. C'est une méthode différente qui exige une réactivité quotidienne des directeurs d'administration centrale. Ils peuvent être convoqués dans le bureau du ministre, pour une réunion de cabinet, comme un conseiller auparavant. » Des réunions hebdomadaires se tiennent désormais entre services et cabinets, comme à la Santé ou à Bercy. Une vraie nouveauté.

Pour que le tout fonctionne, « il faut que le ministre soit en confiance avec son directeur », indique un haut fonctionnaire. C'est aussi pourquoi [Emmanuel Macron a promis de passer en revue les 210 directeurs d'administration d'ici la fin de l'année](#). « Le Président nous a dit qu'on ferait cela à l'automne », confirme un locataire de Bercy. Les ministres devront alors justifier auprès du Président leur choix de garder ou pas tel ou tel directeur d'administration.

Un renouvellement qui n'ira pas sans poser quelques problèmes de ressources humaines, comme l'illustre la recherche actuelle du futur directeur de l'administration pénitentiaire - le « DAP » - toujours pas nommé. Pas facile de trouver un bon manager, dans un secteur compliqué, très syndiqué, capable de jongler avec des problèmes lourds sans pour autant alerter le ministre toutes les nuits ; le tout pour 10 000 euros par mois. « Ils ne débordent pas de candidats », observe, de loin, un ancien ministre. Dans la short list, on trouve Eric Lallement, le patron du parquet d'Evry, également candidat à la Direction des affaires criminelles et des grâces, et Yannick Imbert, actuel secrétaire général pour les affaires régionales en Ile-de-France et ancien chef de cabinet de Rachida Dati.

Dans les services aussi, les échelons inférieurs ont compris que leur chef serait moins disponible. « Les directeurs et sous-directeurs sont corvéables à merci par le ministre : astreintes, disponibilité depuis leur domicile, réunions et représentation... sans prime de cabinet ! énumère un haut fonctionnaire dans un grand ministère. Ils assument plus de tâches sans moyens supplémentaires. Conséquence : tout avance plus lentement, puisque le travail de fond se fait par mails, après 21 heures. » Sans compter que la neutralité en prend un coup ; certains fonctionnaires le ressentent comme un devoir de soumission direct au ministre et n'ont « pas signé pour cela ». La mise sous tension de l'État ? « C'est réalisé, lâche, pensif, un patron d'administration. De là à dire que c'est une réussite... »

[Raphaël Legendre](#) et [Ivanne Trippenbach](#)

L'OPINION – 21/07/2017

8 **Bernard Spitz : « Pour réformer, il ne faut pas stigmatiser les fonctionnaires, leur adhésion est possible »**



Bernard Spitz, coauteur de l'ouvrage de référence *Notre État : le livre-vérité de la fonction publique*.

Coauteur avec Roger Fauroux du très référent *Notre État : le livre-vérité de la fonction publique* (Ed. Robert Laffont), Bernard Spitz estime que la méthode Macron va dans le bon sens, mais qu'il faut aller plus loin

Est-ce que la méthode Macron de réduire le nombre de conseillers des ministres est la bonne ?

Cette réduction - ils ne doivent pas être plus de 10 – me semble une bonne chose. Ce n'est pas la première fois que ce sujet du nombre de conseillers est posé. Mais dans le passé, on partait avec de bonnes intentions, puis la discipline se relâchait. Très vite, il y avait les conseillers officiels, mais aussi les officieux. Sans parler des cabinets des multiples secrétaires d'État. Et tout cela était commode, mais malsain. Quand il y a une masse de gens autour du ministre, l'administration se sent démotivée, déresponsabilisée... Et l'État dysfonctionne. C'est comme aux échecs japonais : le roi meurt étouffé sous la pléthore de conseillers. Emmanuel Macron a envie de changer cela et surtout de s'y tenir.

Il envisage aussi de faire le ménage dans l'administration...

D'un côté on redonne aux directions un rôle central pour conduire les politiques publiques, de l'autre on veille à ce que l'encadrement soit le plus en phase avec l'exécutif pour les mener : c'est cohérent. Cela relève d'un management efficace.

Que pensez-vous de la mutualisation des conseillers entre l'Élysée et Matignon ?

C'était aussi une mesure logique et bienvenue. Il s'agit d'éviter les parasitages, les rivalités, les malentendus ou les difficultés de communication qu'on a observés dans le passé. On gagne en temps comme en efficacité ; et c'est aussi un gage de bon fonctionnement entre l'Élysée et Matignon. Il y a des domaines régaliens pour lesquels la compétence de la présidence est indiscutable. Après, à quoi bon avoir deux conseillers industrie, deux conseillers fiscalité, etc.

Il faut aller le plus loin possible grâce à des principes globaux s'appliquant à toutes les administrations, mais aussi en laissant à une logique décentralisée le soin de trouver des solutions propres à chaque service, tant les administrations sont différentes

Faut-il aller plus loin ?

La réforme de l'État est un immense sujet protéiforme. Il faut aller le plus loin possible grâce à des principes globaux s'appliquant à toutes les administrations, mais aussi en laissant à une logique décentralisée le soin de trouver des solutions propres à chaque service, tant les administrations sont différentes. On sait que dans certains secteurs, il faut aller au-delà des coups de rabet... Tout est une question de dosage. Les champs de modernisation sont immenses : simplification administrative, dématérialisation, recours à la contractualisation, harmonisation des statuts, gestion des effectifs... Et en prenant en compte les nouvelles technologies, l'apport du numérique, des nouvelles réglementations. C'est un vaste chantier que d'autres pays ont réussi.

Vous pensez au Canada que l'on cite souvent ?

Oui, Jean Chrétien a réduit les dépenses vite, et engagé une importante réforme de la puissance publique. Il a fait face à des oppositions, mais il a tenu car il avait une légitimité politique de réforme. Sa phrase favorite était : « Quand la pente est forte, si l'on recule, on tombe ! » Il avait annoncé sa réforme pendant sa campagne. Les ministres étaient responsabilisés, ils étaient comme des patrons de filiale, avec des feuilles de route, des budgets et des objectifs à tenir. En France, le sujet de la réforme de l'État n'était pas au cœur de la campagne, à la différence de la réforme du travail. Mais, réformer l'État dépend beaucoup de la méthode que vous utilisez. L'erreur serait de stigmatiser les fonctionnaires. Je pense que les agents aujourd'hui ont envie de participer à cet esprit de conquête que l'on ressent dans le pays. Il y a donc une opportunité à saisir, et l'adhésion est possible. Il faut s'appuyer sur la dynamique de la fierté retrouvée. Car l'un des atouts de la France à l'étranger, ce sont aussi ses services publics que le monde nous envie.

Fanny Guinochet

9 Nicole Belloubet: «La justice est solidaire de l'effort budgétaire gouvernemental»



INTERVIEW EXCLUSIVE - La garde des Sceaux, Nicole Belloubet, détaille sa feuille de route. Elle confirme la construction de places de prison mais ne s'engage pas sur la suppression de la réforme pénale de Christiane Taubira.

LE FIGARO. - Vous prenez vos marques Place Vendôme. Allez-vous poursuivre l'œuvre de Christiane Taubira ou êtes-vous En marche?

Nicole BELLOUBET. -Comme tous les gens qui sont dans l'action, on a envie de construire. Et cela ne se fait pas sur du sable. Il faut partir des traces qui ont été laissées par nos prédécesseurs. Christiane Taubira a laissé des points d'appui, c'est certain, notamment avec des textes comme le mariage pour tous.

Dans les engagements d'Emmanuel Macron, il y a la promesse d'abolir la réforme pénale de Christiane Taubira. Pensez-vous tenir cet engagement et dans quel calendrier?

Après un mois passé dans ce ministère, je suis convaincue que les évolutions doivent être globales. Réformer l'implantation des tribunaux ne suffit pas. Il faut agir sur plusieurs leviers en même temps. Des évolutions en matière de procédure devront être adoptées. Notamment en termes de simplification. La question des peines est également centrale: nous avons actuellement un nombre de détenus plus important que le nombre de places de prison. Il y a un engagement du président de la République sur la construction de ces nouvelles places. Mais par définition, cette démarche ne pourra pas aboutir immédiatement car il faut le temps de la construction. Et puis surtout, je ne crois pas que ce sera suffisant. Il faut accompagner ce plan d'une politique pénale renforçant l'efficacité de la réponse pénale, amplifiant à la fois les mesures alternatives aux peines et leur aménagement, mais aussi le parcours d'exécution des peines. Les détenus doivent être mieux accompagnés, et leur parcours adapté à leur profil. Ces questions, je compte les trancher d'ici à 2018.

La loi pour lutter contre le terrorisme est en cours d'élaboration. Comment comptez-vous rassurer les magistrats pour qu'ils ne se sentent pas écartés du dispositif?

Nous sommes dans un État de droit. La multiplicité des critères et des procédures prévue par ce texte le prouve. En outre, la réalité de cet État de droit veut qu'il n'y ait de justice que si la sécurité des Français est assurée. Je suis, comme garde des Sceaux et de par mon parcours, très attachée au respect des libertés individuelles. Le texte renforce de manière ciblée notre arsenal de lutte contre le terrorisme en prévoyant des critères précis et des garanties nouvelles. Concrètement, on ne déclenchera pas de perquisitions ou de procédures de surveillance sans que ces critères soient remplis. Ces mesures envisagées ne s'appliqueront donc pas en tout temps et en tout lieu. Il faudra s'assurer que les personnes concernées ont des comportements susceptibles de porter atteinte à l'ordre ou à la sécurité publics et relevant du terrorisme. Le champ est limité. Je le rappelle, le gouvernement s'est appuyé sur les décisions antérieures du Conseil constitutionnel

pour préparer ce texte. En outre, cette loi prévoit l'intervention du juge: il n'y a pas un juge mais des juges. Le juge judiciaire est présent lorsque les atteintes se situent au cœur de la vie privée, je pense aux perquisitions. Lorsque nous sommes un peu plus loin de la vie privée, il y a le juge administratif - qui est aussi un juge défenseur des libertés. Il interviendra dans des délais extrêmement rapides, 72 heures.

Quelles sont vos priorités de politique pénale?

Je souhaite engager une simplification de la procédure pénale. Un certain nombre de contraventions et de délits comme l'usage des stupéfiants peut faire l'objet de forfaitisation. Cela permettrait de désengorger les tribunaux, tout en maintenant, et même je l'espère en renforçant, le caractère dissuasif de la peine, comme c'est le cas pour certains délits routiers. Ainsi les juges pourraient-ils rendre la justice dans de meilleurs délais.

Des évolutions doivent intervenir sur la question des peines. Leur diversification, qui existe déjà, doit réellement être appliquée. Il faut comprendre pourquoi ce n'est pas le cas. Peut-être ne jouons-nous pas assez sur la multiplicité des outils dont nous disposons?

Votre mandat commence par l'annonce d'une baisse de 160 millions d'euros pour la justice, souvent dépeinte comme miséreuse. Est-elle une priorité du gouvernement?

Il n'y a aucun doute sur le fait qu'elle soit une priorité du gouvernement. Mais la justice est aussi solidaire de l'effort gouvernemental. Il faut aussi mettre en balance de ces 160 millions d'euros les 8,5 milliards d'euros de son budget global. L'effort demandé porte uniquement sur des crédits qui étaient gelés. Autrement dit, cela n'arrête pas les projets engagés. Enfin, nous avons libéré les sommes nécessaires aux frais de justice. Ces derniers seront payés. Nous ne recréerons pas de dettes.

Je m'inscris par ailleurs dans une loi de programmation pour la justice couvrant la période 2018-2022. J'en discute actuellement avec le premier ministre. Il ne s'agit pas d'obtenir des moyens pour des moyens, mais d'avoir ce qui est nécessaire pour accompagner une réforme globale. Plusieurs axes se dessinent: la réforme des procédures. Mais aussi, la numérisation de la justice qui est un levier fondamental. Il n'est pas normal, par exemple, que le logiciel qui gère les victimes des attentats s'écroule à la 501^e victime. Et il n'est pas davantage normal que les systèmes de visioconférence existant entre les centres de détention et les tribunaux et qui permettent de soulager les extractions judiciaires ne fonctionnent pas. Enfin, le troisième élément de cette réforme est celui de la construction de places de prison. Les moyens ne viendront qu'à l'appui de toutes ces réformes.

Emmanuel Macron s'est engagé sur la construction de 15.000 places de prison. Quel est votre budget et votre calendrier?

L'engagement du président sera tenu: nous lancerons la construction de ces 15.000 places, pour une mise en service progressive. Nous avons aujourd'hui 60.000 places de prison, 70.000 détenus et 82.000 personnes placées sous écrou mais non détenues. Il y a des problèmes de dignité liés à la question de l'encellulement individuel. Il faut plus de places, c'est certain. Il faut travailler sur le calendrier de la construction de ces lieux, étant précisé qu'il ne s'agit pas seulement de construire quatre murs. Si l'on veut une prison efficace, il faut aussi penser à des aménagements de locaux qui soient adaptés, à ce que nous voulons faire des personnes détenues. La construction de cellules juxtaposées n'est pas la seule solution. Il faut des lieux adaptés aux personnes qui arrivent, à leur encellulement, puis à la possibilité de leur réinsertion. Je le redis ici: si l'on se contente d'actionner uniquement ce levier-là, ce sera un puits sans fond. Il faut donc jouer sur la diversification des peines et leur aménagement. 700 places prévues par les plans précédents seront ouvertes prochainement.

Les extractions judiciaires sont devenues un sujet explosif. Comment comptez-vous résoudre cette question?

Nous avons travaillé avec Gérard Collomb sur ce sujet mercredi. Nous nous apprêtons à cosigner une circulaire qui précise les étapes et les moyens nécessaires pour régler ce dossier. Il y a un plan de reprise par l'Administration pénitentiaire des missions exercées des forces de sécurité. La visioconférence est aussi un élément de réponse évident. Il faut donc utiliser tous les leviers à notre disposition pour assurer que les extractions se déroulent dans de bonnes conditions procédurales.

La CEDH mais aussi l'opinion publique suspectent le parquet français de ne pas être indépendant vis-à-vis du pouvoir politique. En même temps, il faut bien garantir l'unité de la politique pénale. Comment sortir de ce dilemme?

Le président de la République veut que l'on aille plus loin pour garantir l'indépendance de la justice, et je partage totalement cette conviction. Il y aura donc des dispositions sur l'évolution du statut du parquet. Il y a différentes propositions sur la nomination et le pouvoir disciplinaire à l'égard des membres du parquet. Il y a aussi la question de la composition du Conseil supérieur de la magistrature et de la direction de la politique pénale, contenue dans l'article 20 de la Constitution. Rien n'est arrêté. Tous ces points devront être abordés dans le cadre de la révision constitutionnelle annoncée par le président, au Congrès, qui doit être votée d'ici à mi-2018.

Sous Christiane Taubira, on a vu que les remontées d'information sur les dossiers sensibles étaient systématiques. Est-ce souhaitable ou dangereux?

Il y a une circulaire édictée par Christiane Taubira le 31 janvier 2014. Pour l'instant, je me situe dans cette optique. Nous allons évaluer la manière dont elle est mise en place et perçue par les magistrats. Et le cas échéant décider de modifier certains de ses paramètres.

Paule Gonzalès

LE FIGARO – 21/07/2017

10 Le Front national à l'heure de la grande explication



VIDÉO - Marine Le Pen réunit jusqu'à samedi ses troupes en séminaire. Objectif : amorcer la transformation du parti.

L'acte I de la transformation «profonde» du Front national débute ce vendredi, à Nanterre, où une quarantaine de cadres du mouvement se retrouvent au siège pour un séminaire. Ce brainstorming de deux jours doit préparer la consultation inédite des adhérents prévue en septembre, ainsi que le 16e congrès de mars 2018.

Après [deux défaites électorales](#), Marine Le Pen a promis du changement. Du nom du parti à son organisation interne, elle veut amorcer les mutations qui permettraient de garantir l'avenir d'un «très grand mouvement politique français», comme elle l'a expliqué le 4 juillet sur France Info. Malgré le volontarisme de cette démarche, également destinée à rassurer les troupes frontistes avant les grandes vacances, plusieurs sujets brûlants devraient être évoqués au séminaire et nombre de frontistes attendent de vrais changements.

En coulisses, deux camps s'affrontent. Cette querelle entre anciens et modernes oppose [les partisans d'un retour aux fondamentaux, guidés par l'union des droites](#), aux apologistes de l'ouverture élargie, toujours attachés à la souveraineté monétaire.

Si certains participants abordent cette grande explication avec scepticisme, d'autres la jugent essentielle pour l'avenir. «Des sujets de fond sont posés et Marine Le Pen va devoir trancher», estime un cadre en attente d'«un nouveau cap» et d'«une nouvelle stratégie politique». Parmi les économistes du FN, ceux qui avaient pensé la sortie de l'euro comme mesure phare du projet frontiste, tels Bernard Monot et Jean-Richard Sulzer, ont pris acte du rejet de cette mesure par les Français. Aujourd'hui, ils jugent urgent de sortir d'une «impasse politique». De leur côté, des personnalités [comme Florian Philippot](#) et l'économiste Philippe Murer persistent à défendre la sortie de l'euro. Elle doit rester la clef de voûte du souverainisme FN, affirment-ils. Contesté en interne, Philippot a exposé sa vision de la refondation. [Dans une contribution révélée par lefigaro.fr](#), il a mis en garde le mouvement contre une «dangereuse facilité» et une «erreur fatale» qui consisterait à se «restreindre» sur les fondamentaux tels que l'immigration, l'insécurité et l'islamisme. «Tout faux», lui répondent ses opposants, encore écœurés par l'échec des législatives et le «boulevard manqué» d'un scrutin où ils avaient misé sur l'électorat de droite.

Plusieurs cadres ont en outre laissé entendre que si la réflexion générale devait se transformer en simple opération cosmétique ils n'hésiteraient pas à exprimer leur désaccord au lendemain du séminaire. Certains exigent un changement radical de ligne politique. Ils pensent que des sujets comme la sortie de l'euro ou le Frexit ont éloigné le FN de son socle électoral.

Au milieu de la bataille, Marine Le Pen, en position pour le moins inconfortable, a tenté de calmer les colères. Elle a haussé le ton, exigé la discipline et réclamé la discrétion sur les divisions internes. Si elle [admet l'impasse de la sortie de l'euro](#), elle ne veut pas renoncer au discours souverainiste. Elle cherche les moyens de rassembler plus largement mais elle s'interroge sur la bonne stratégie.

«Présidentialité» de Marine Le Pen

Au-delà de cette question complexe à résoudre en raison des rapports politiques et humains qu'elle entretient avec ses différents et divergents collaborateurs, la présidente du FN ne peut pas ignorer une autre interrogation, qui ne sera pas explicitement posée lors du séminaire, [mais qui revient de plus en plus en coulisses](#): quel est le niveau de «présidentialité» de l'ex-candidate à la présidentielle, notamment après son débat raté de l'entre-deux-tours face à Emmanuel Macron?

Selon Jean-Marie Le Pen, les sportifs de haut niveau ont un droit à l'erreur. Si son leadership n'est pas menacé au sein du mouvement, Marine Le Pen entend des voix lui conseiller de prendre du champ, pour mieux préparer 2022. À peine élu, Emmanuel Macron a anticipé cette échéance présidentielle comme une menace. «Le Front national dans cinq ans sera redoutable, ayant fait ses mues, si nous n'avons pas bien présidé, bien gouverné», avait-il déclaré dans un documentaire diffusé le 11 mai sur France 2. Une analyse que partage Marine Le Pen et à laquelle elle veut croire. La refondation du Front national, qui débute ce week-end, n'a d'ailleurs pas d'autre finalité que de replacer un parti politique fragilisé en situation de conquête.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2017/07/20/01002-20170720ARTFIG00227-front-national-la-grande-explication.php>

Emmanuel Galiero

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 21/07/2017

11 Brexit : l'Europe et le Royaume-Uni étalent leurs divergences



Entamés lundi, les quatre jours de discussions sur les conditions du Brexit entre les équipes de Michel Barnier et de David Davis

n'ont débouché sur aucune avancée majeure

Le deuxième round de négociation, jeudi, n'a permis aucune avancée. Bruxelles presse Londres de « clarifier » ses positions, Londres retarde la discussion sur la facture du divorce, et de nets désaccords demeurent sur les droits des expatriés.

« *Merci de votre patience. C'est une vertu cruciale dans une négociation* ». Au moment de se présenter jeudi devant la presse, avec trente minutes de retard, pour tirer le bilan du **deuxième round de négociation sur le Brexit**, le négociateur européen Michel Barnier donne de suite le ton avec ironie.

Importance des désaccords

Entamés lundi, les quatre jours d'échanges entre la centaine d'experts britanniques débarqués à Bruxelles et les cinquante eurocrates les attendant de l'autre côté de la table, n'ont débouché sur aucune avancée majeure. Certes, les « *discussions robustes, constructives et encourageantes* » dont se félicite le **chef de file** britannique David Davis, ont permis aux deux parties de « *clarifier et expliquer* » leurs positions respectives. Mais elles sont surtout pointées l'importance des désaccords qui demeurent sur les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'UE à l'horizon de mars 2019 et la difficulté à entrer dans le vif des débats face au flou du camp britannique sur plusieurs sujets clés.

Plusieurs sujets clés

A commencer par celui que Bruxelles érige en priorité absolue avant toute discussion sur la future relation commerciale entre l'Union et le Royaume-Uni : le solde financier des comptes.

Malgré l'insistance de Michel Barnier la semaine dernière, Londres, où le sujet est très explosif politiquement, n'a toujours pas présenté de proposition, se bornant ces derniers jours à examiner les pistes de calcul de Bruxelles. David Davis s'est contenté d'indiquer, reprenant une déclaration passée de Theresa May, que « *nous comptons respecter nos obligations et faire valoir nos droits.* » La facture de 50 à 100 milliards d'euros évoqués dans les couloirs de Bruxelles est jugée « *exorbitante* » Outre-Manche. « *Une clarification de la position du Royaume-Uni est indispensable pour négocier* » et aboutir à des progrès suffisants sur ce dossier financier, inséparable des autres dossiers du retrait », martèle Michel Barnier.

Le second gros point de blocage porte sur les futurs droits des plus de 3 millions de citoyens européens vivant outre-Manche. L'UE maintient qu'il est « *indispensable* » que leurs droits soient supervisés par la Cour de justice européenne (CJUE) mais Londres exclut de reconnaître sa souveraineté une fois sortie de l'Union. « *C'est une divergence fondamentale. nous ne voyons aucun autre moyen de garantir la pérennité de ces droits* », a insisté Michel Barnier.

Les discussions ont été plus harmonieuses sur la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Les deux parties soulignent l'importance que cette **future nouvelle frontière entre l'UE et le Royaume-**

Uni ne perturbe la paix dans la province britannique. « *Il faut protéger la coopération entre le Nord et le sud de l'île* », résume Michel Barnier, qui attend là aussi plus de précision sur les pistes de Londres. Des solutions concrètes pour administrer la frontière ne sont abordées que plus tard car elles dépendront largement du futur accord commercial que doivent négocier le Royaume-Uni et l'UE.

Première étape clé les 19 et 20 octobre

Les négociations reprendront la semaine du 28 août. « *Le premier round était celui de l'organisation, cette semaine celui de la présentation. Le troisième doit être celui de la clarification* », insiste Michel Barnier. Dans l'espoir que les quatrième et cinquième, en septembre et début octobre, soient ceux du vrai passage à l'action ?

« *L'heure tourne* », a concédé David Davis, alors qu'une première étape clé interviendra les 19 et 20 octobre. Les chefs d'Etat des 27 devront alors estimer si assez de progrès ont été faits sur les points clés du divorce pour lancer les discussions sur la future relation commerciale. Si personne ne l'évoque à ce stade tant ce serait prématuré, [le spectre d'un « no deal » n'a pas fini de planer](#) .

Derek Perrotte

LE MONDE – 21/07/2017

12 Pologne : mobilisation contre la réforme de la Cour suprême



Des dizaines de milliers de Polonais ont manifesté, jeudi soir dans tout le pays, après que les députés ont voté une réforme controversée de la Cour suprême, en dépit des mises en garde de l'UE.

Entre 14 000 manifestants, selon la police, et 50 000, selon la mairie, ont manifesté jeudi 20 juillet dans la soirée devant le palais présidentiel à Varsovie. Ils demandaient au président Andrzej Duda de mettre son veto à la réforme de la Cour suprême, ainsi qu'à deux autres réformes qui accroissent le contrôle du pouvoir exécutif sur le système judiciaire. Selon ses opposants, celles-ci donnent au ministre de la justice les moyens d'influencer le travail de la Cour suprême.

Brandissant le drapeau polonais et des bougies, les manifestants ont scandé « *Nous défendrons la démocratie* », « *Tribunaux libres* », « *Nous voulons le veto* » et « *Pologne libre européenne* ». Après ce rassemblement, les manifestants se sont dirigés vers le Parlement. Des manifestations semblables ont eu lieu dans une centaine de villes et localités polonaises.

Plus tôt dans la journée, le chef de la Plateforme civique (centriste, opposition) Grzegorz Schetyna avait dénoncé un « *coup d'Etat* », alors que Ryszard Petru, président du parti. Nowoczesna (« *moderne* », libéral, opposition) avait évoqué « *une mauvaise journée pour la démocratie polonaise* ».

Mercredi, la Commission européenne avait sommé Varsovie de « *mettre en suspens* » ses réformes, agitant la menace de sanctions. « *Nous sommes désormais très proches de déclencher l'article 7 du traité de l'UE* », synonyme de possibles sanctions comme la suspension des droits de vote de la Pologne au sein de l'UE, avait averti le vice-président de la Commission, Frans Timmermans.

Cette suspension nécessiterait cependant l'unanimité des Etats membres. La Hongrie, alliée de Varsovie, a déjà prévenu qu'elle s'y opposerait.

Le Conseil national de la magistrature également réformé

Le PiS, majoritaire dans les deux chambres en Pologne et toujours nettement en tête des sondages d'opinion, présente les réformes comme indispensables pour rationaliser le système judiciaire et combattre la corruption.

Pour l'opposition, elles signifieraient l'affaiblissement de la séparation des pouvoirs et la prise de contrôle par les conservateurs de l'ensemble de la vie sociale.

La chambre basse a voté, jeudi, la proposition de loi par 235 voix pour, 192 contre et 23 abstentions. Le même jour, le président conservateur Andrzej Duda a fait savoir qu'il refusait une rencontre avec le président polonais du Conseil européen, Donald Tusk, préoccupé par cette situation.

La loi sur la Cour suprême doit être encore approuvée par le Sénat, probablement vendredi, et signée par le président pour entrer en vigueur. Leur accord semble acquis.

Cette loi arrive juste après deux autres textes votés le 12 juillet. Le premier porte sur le Conseil national de la magistrature et stipule que ses membres seront désormais choisis par le Parlement. Le deuxième modifie le régime des tribunaux de droit commun, dont les présidents seront nommés par le ministre de la justice.

Pour le politologue Stanislaw Mocek, l'adoption de ces réformes « *ouvre la voie conduisant la Pologne vers un système non démocratique* ».

LE PARISIEN – 21/07/2017

13 Venezuela : nouveaux heurts en pleine grève générale, deux manifestants tués



Affrontements entre des manifestants et la police anti-émeutes lors d'une manifestation contre le président Nicolas Maduro,

à Caracas au Venezuela, le 10 juillet 2017

Les deux victimes étaient deux hommes âgés de 23 et 24 ans. Depuis quatre mois, 99 personnes ont été tuées lors de manifestations dans le pays.

Deux manifestants ont été tués jeudi au Venezuela lors d'affrontements au cours de la grève générale convoquée par l'opposition contre la réforme constitutionnelle du président Nicolas Maduro. Barricades, commerces fermés, transports à l'arrêt : le pays était en partie paralysé. Lors de nombreux incidents, policiers et militaires ont lancé des grenades lacrymogènes et tiré du plomb de chasse pour disperser des manifestants qui barraient les rues en élevant des barricades.

Le Parquet a annoncé que deux manifestants, âgés l'un de 24 ans et l'autre de 23 ans, ont été tués alors qu'ils participaient à des rassemblements respectivement à Los Tuques, une banlieue de Caracas, et à Valencia, dans le nord du pays. Il n'a pas donné d'indications sur les responsables de ces décès.

Le manifestant qui a péri à Los Tuques a été tué par balle, a précisé le Parquet, qui a ajouté qu'une dizaine de personnes avaient été blessées au cours des affrontements dans ces deux endroits. Ces deux décès portent à 99 le nombre de personnes tuées en près de quatre mois de manifestations contre le président Maduro. La grève générale doit prendre fin vendredi à 6h du matin (midi en France).

367 arrestations

Selon l'ONG Foro Penal, 367 personnes ont été arrêtées à travers le Venezuela au cours de la journée de jeudi, principalement à Caracas et dans les Etats de Zulia et de Nueva Esparta, tous deux situés dans le nord-est du pays. L'opposition a annoncé que son appel à la grève générale était largement suivi. «Nous avons atteint un chiffre de 85% de participation à la grève», a déclaré à le député Freddy Guevara, vice-président du Parlement.

Peu auparavant, Nicolas Maduro a au contraire affirmé que le mouvement était peu suivi. «Nous avons de nouveau gagné (...). Les seuls qui peuvent paralyser ce pays sont les chavistes», a affirmé le président, assurant que les secteurs clés de l'économie tournaient «à 100%». Dans plusieurs quartiers de Caracas et d'autres villes comme Maracaibo, dans l'ouest du pays, les rues étaient bloquées par des barricades depuis le matin. Des affrontements entre les deux camps ou avec la police ont éclaté en divers endroits.

L'opposition boycotte le processus électoral

Le 30 juillet, les 545 membres de l'assemblée constituante doivent être élus avec pour mission de réécrire la Constitution. Pour le gouvernement, cette future assemblée sera un «super pouvoir» qui pourra dissoudre le Parlement et dont la durée du mandat n'est pas définie.

Les anti-chavistes sont catégoriquement opposés à la désignation de cette Assemblée constituante qui permettra, selon eux, de contourner le Parlement, où ils sont majoritaires depuis les élections de décembre 2015. Estimant le mode de désignation des candidats à l'assemblée constituante verrouillé et trop favorable au chavisme, l'opposition a choisi de boycotter le processus électoral.

Confronté à une intense pression diplomatique, le chef de l'Etat socialiste assure que le projet de Constituante sera maintenu «pour la paix et le redressement économique» du pays. Il rejette les menaces de sanctions économiques du président américain Donald Trump en cas d'élection de cette assemblée. La grève générale, elle, est soutenue par le patronat, les chambres de commerce et d'industrie, une partie des syndicats, les étudiants et les entreprises de transport.

Venezuela : Maduro maintient sa Constituante malgré Trump :

<http://www.leparisien.fr/international/venezuela-deux-nouveaux-morts-parmi-les-manifestants-21-07-2017-7147830.php>

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

